

Le Théâtre Richcraft offre un espace flexible et insonorisé convenant à des spectacles intimistes et permettant de fournir un « service minimum ». Elle est dotée d'une passerelle amovible, d'un ensemble de matériel d'éclairage, d'un plancher flottant et d'une fosse d'orchestre couverte. L'espace peut être configuré au besoin, ce qui permet aux artistes de donner libre cours à leur créativité et d'entrer en communication avec le public. La salle peut accueillir 150 personnes et les sièges peuvent y être disposés de plusieurs façons : à l'italienne, en format cabaret et autres configurations sur demande.

Installations et services – (aucuns frais supplémentaires pour le client)

- **Services de bénévoles**
 - Pour les organismes sans but lucratif, l'équipe de plateau (selon la disponibilité)
- **Services de production**
 - aire de chargement - partagée
 - loges
- **Publicité et marketing**
 - Sur exécution d'un contrat, notre service de marketing communiquera avec votre personnel des communications concernant les possibilités de marketing.

TARIFS		Tarif normal
Location des installations (obligatoire)	Location pour une journée (16 heures) <input type="checkbox"/> De 8 h à minuit <input type="checkbox"/> Comprend un technicien pour une période de 8 heures	350 \$
	Période de 4 heures <input type="checkbox"/> Comprend un technicien pour les heures	200 \$
	Tarif horaire <input type="checkbox"/> Comprend un technicien	50 \$
	Location pour une journée (sans spectacle) <input type="checkbox"/> Du dimanche au jeudi seulement <input type="checkbox"/> Journées de répétitions, d'installation <input type="checkbox"/> Ne comprend pas les services d'un technicien	150 \$
	Location pour une semaine <input type="checkbox"/> 7 journées consécutives <input type="checkbox"/> Une journée de relâche gratuite par semaine.	1 960 \$

Techniciens (membre du SCFP) – (obligatoire)	une durée minimale de 4 heures	25 \$ tarif horaire
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autres techniciens : technicien du tableau de contrôle de l'éclairage, technicien du tableau de contrôle audio. ▪ Les organisations sans but lucratif ont à leur disposition l'équipe de bénévoles de plateau. S'il n'y a pas de bénévole disponible, un technicien membre du syndicat SCFP sera engagé et son intervention sera facturée au taux applicable. 		

Les tarifs entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2010 et peuvent changer sans préavis. Les tarifs sont assujettis à la TPS s'il y a lieu. La TVH remplacera la TPS à compter du 1^{er} juillet 2010.

FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

Assurance-responsabilité civile

L'utilisateur doit fournir une preuve d'assurance responsabilité civile et d'assurance contre les dommages matériels d'un montant d'un million de dollars (1 000 000 \$) (exempte de TVH). La Ville d'Ottawa doit figurer à titre d'assuré additionnel sur le certificat d'assurance. Veuillez vous renseigner pour obtenir les taux des primes offerts dans le cadre de la police d'assurance de la Ville d'Ottawa.

SOCAN (licence de droits d'exécution)

La Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique exige le versement de redevances pour l'exécution de pièces de musique devant public. Pour obtenir plus de renseignements au sujet de la SOCAN et de ses tarifs, rendez-vous sur le site www.socan.ca. TVH applicable.

CMRRA – (Recording Rights License)

Si vous voulez faire un enregistrement, prier de se renseigner à propos d'un permis CMRRA (Canadian Musical Reproduction Rights Association).

Services supplémentaires (<i>Ne sont pas obligatoires mais sont offerts moyennant de frais additionnels.</i>)		Régulier	Organisme sans but lucratif
Services de billetterie	Admission générale seulement. Inclus dans le prix annoncé sont la TVH et le frais de traitement de 3,50\$.	100 \$ par représentation	50 \$ par représentation
Billets gratuits	▪ Aucuns frais pour les 25 premiers billets gratuits imprimés pour chaque spectacle.	1,25 \$/billet	0,45 \$/billet
Gérant de salle	par représentation pour une période de 5 heures (Comprend deux heures de travaux préparatoires et trois heures pour la représentation)	125 \$ par représentation 25 \$ de l'heure pour chaque heure supplémentaire	
Préposé à l'entrée des artistes	période minimale de 4 heures	16 \$ tarif horaire	
Vente de souvenirs et commissions	comprend les services d'un préposé aux ventes	75 \$ par représentation ou 15 % du montant brut des ventes, le plus élevé des deux prévalant	

Les tarifs entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2010 et peuvent changer sans préavis. Les tarifs sont assujettis à la TPS s'il y a lieu. La TVH remplacera la TPS à compter du 1^{er} juillet 2010.

LOCATION D'ÉQUIPEMENT – OPTIONNELLE		TARIF PAR JOUR	TARIF PAR SEMAINE
Piano (partagé entre la Salle Harold Shenkman et le Théâtre Richcraft)	Piano à queue de 9' <i>Steinway Concert</i>	68 \$	272 \$
Accordage de piano	Un accordage (obligatoire)	125 \$	
Configurations des salles	La configuration de base est de style théâtre. Des frais seront imputés pour tout changement apportés par l'utilisateur à cette dernière.	800 \$	
Microphone sans fil		100 \$	250 \$
Plancher de danse réversible de style arlequin		142 \$	568 \$
Ruban adhésif pour plancher de danse réversible de style arlequin		25 \$ par rouleau	
Ruban adhésif pour plancher de danse en panneau dur (Masonite)		21 \$ par rouleau	
Plancher de danse en panneau dur (Masonite)		\$20.00 - \$80.00 dépendant des dimensions	
Tables recouvertes	Usage sur scène seulement	14 \$ par table	

FRAIS PAYÉS PAR LES ACHETEURS DE BILLETS	
Frais de service – 3,50 \$ par billet acheté	
Le prix du billet inclus :	a) la TVH et b) les frais de service (3,50 \$) c) à noter que les frais de service sera de 3.75\$ pour les événements en vente à compter du 1 ^{er} novembre 2010
Traitement de la commande d'abonnement	5 \$ par commande

Veillez envoyer votre demande de location à :

Sarah Conn – Commis des services de réservation
245 Centrum Blvd. Ottawa ON K1E 0A1

Courriel : Sarah.Conn@ottawa.ca
Téléphone : 613-580-2424, poste 15930

Les tarifs entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2010 et peuvent changer sans préavis. Les tarifs sont assujettis à la TPS s'il y a lieu. La TVH remplacera la TPS à compter du 1^{er} juillet 2010.